

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance **du 10 mai 2022**

PRESENTS : MM. FERBER Jacques, SECRESTAT Yannick, COUDERC Magali, GAUSSINEL Nathalie, BORDAS Jean-Michel, DELBARY Didier, GENDRE Nathalie, DELANNET Guy, COMBROUX Ingrid, ARLIE Florian, PARRE REPETTO Mireille, BOUCARD Jean, Dominique MASSEDRE, Noémie GUERBETTE

ABSENT : Thierry COMBEL, procuration à Dominique MASSEDRE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : GENDRE Nathalie

Approbation du compte-rendu de la séance du 15 avril 2022 (15 voix pour)

Tirage au sort des jurés d'assises

En début de séance, l'assemblée procède au tirage au sort de 12 noms afin de constituer la liste départementale des jurés d'assises sur la base des listes électorales des communes suivantes : Calviac en Périgord, Carlux, Cazoulès, Orliaguet, Peyrillac et Millac, Prats de Carlux, Saint Julien de Lampon, Sainte Mondane, Salignac-Eyvigues, Simeyrols, Saint Crépin et Carluçet, Veyrignac.

Délibération n°1

Projet de city-stade : attribution et signature du marché de travaux

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 mars 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet définitif du cabinet EP INGENIERIE du city stade pour un montant prévisionnel de 133 967 € HT et autorisé le lancement d'une procédure adaptée pour le marché de travaux correspondant.

Monsieur le Maire fait état des comptes-rendus des réunions de la commission sports des 28 avril et 5 mai 2022, cette commission ayant été chargée de l'ouverture des plis, de l'examen et du classement des offres reçues suite à la consultation.

La commission propose de retenir les entreprises suivantes :

- lot n° 1 / création des plateformes : entreprise Miane et Vinatier pour un montant de 47 497.50 € HT

- lot n° 2 / création du terrain multisports et du skate park : entreprise Auvergne sports pour un montant de 90 764 €

Le montant total du marché s'élèverait par conséquent à 138 261.50 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises proposées par la commission sports pour un montant total de 138 261.50 € HT.

Délibération n°2

Objet : Projets communaux : demande d'études de faisabilité à l'ATD

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide la demande d'étude de faisabilité auprès de l'Agence Technique Départementale pour

Les deux opérations suivantes :

- Aménagement de locaux en vue l'accueil de commerces et /ou logements et création d'un parking / ensemble immobilier de la maison Moyat
- Aménagement de la place de la Halle, de la rue Fénelon et de la rue de la Liberté.

Délibération n°3

Objet : Modification des commissions municipales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- de modifier la composition de la commission travaux comme suit :

Jacques FERBER (président de droit), Jean-Michel BORDAS, Yannick SECRESTAT, Florian ARLIE, Thierry COMBEL, Noémie GUERBETTE, Magali COUDERC, Guy DELANNET, Nathalie GENDRE, Jean BOUCARD

- décide de constituer les commissions sur les thématiques suivantes :

****Projet d'aménagement de la voie de Pech Fourcou***

Jacques FERBER (président de droit), Jean-Michel BORDAS, Guy DELANNET ; Jean BOUCARD

****Projet de création de logements inclusifs***

Jacques FERBER (président de droit), Jean-Michel BORDAS, Magali COUDERC, Noémie GUERBETTE, Mireille PARRE REPETTO, Dominique MASSEDRE

****Projet d'aménagement du quartier de la Halle et des ruelles du bourg***

Jacques FERBER (président de droit), Jean-Michel BORDAS, Noémie GUERBETTE, Didier DELBARY, Mireille PARRE REPETTO, Florian ARLIE, Dominique MASSERDRE, Thierry COMBEL.

****projet d'aménagement /Maison Moyat et parking des écoles***

Jacques FERBER (président de droit), Magali COUDERC, Yannick SECRESTAT, Nathalie GAUSSINEL, Guy DELANNET, Ingrid COMBROUX, Thierry COMBEL, Jean BOUCARD.

****Projet d'aménagement de la place du champ de Mars***

Jacques FERBER (président de droit), Jean-Michel BORDAS, Noémie GUERBETTE, Didier DELBARY, Nathalie GENDRE, Thierry COMBEL.

****Projet de réhabilitation de la salle des fêtes actuelle***

Jacques FERBER (président de droit), Jean-Michel BORDAS, Yannick SECRESTAT, Nathalie GENDRE, Magali COUDERC, Ingrid COMBROUX Dominique MASSEDRE, Jean BOUCARD

Projet de création d'une nouvelle salle des fêtes :

Jacques FERBER (président de droit), Magali COUDERC, Nathalie GAUSSINEL, Guy DELANNET, Florian ARLIE, Noémie GUERBETTE, Mireille PARRE REPETTO, Dominique MASSEDRE, Jean BOUCARD

Délibération n°4

Objet : Contrat de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de voirie et de réseaux de Pech Fourcou

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve la résiliation du contrat signé le 09/08/2018 avec la société ING MO pour la création et la viabilisation de la voie de Pech Fourcou

-autorise le Maire à signer le nouveau contrat proposé, calé sur le montant prévisionnel des travaux décidés par la commune et s'élevant à 74 000 €. Le forfait de rémunération définitif s'élève à 5920 € HT pour les missions ACT, VISA, DET et AOR. (8 % de 74 000 €)

Délibération n°5

Objet : Autorisation de balisage / GR du Pays de Fénelon

Après avoir pris connaissance du projet de tracé du GR Pays de Fénelon, le Conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise le passage des randonneurs sur son territoire selon les tracés présentés en annexe,

Autorise le balisage des itinéraires conformément aux préconisations de la FFRP,

S'engage à informer la Communauté de communes du Pays de Fénelon de toute fermeture des itinéraires, en transmettant une copie des arrêtés municipaux,

Autorise le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération.

Questions diverses

- **travaux au château d'eau** : des informations sont communiquées sur les travaux d'étanchéisation notamment, en cours de réalisation. Ces travaux vont permettre d'envisager la pose de poteaux incendie dans un secteur où cela était techniquement impossible jusqu'à présent. Des devis sont en cours pour une borne au carrefour de la route d'Archignac et une autre près du funérarium.

- **Communauté de Communes Pays de Fénelon** : le dossier des travaux intercommunaux destinés à accueillir la MFR et le bureau d'information touristique est évoqué. Est également abordé le sujet du relogement de la Croix Rouge pour laquelle la CCPF a indiqué qu'elle ne souhaitait plus payer le loyer et a signifié une rupture du bail au 30 octobre 2022.

- **comptes-rendus de réunions** : les comptes-rendus des réunions du 05/05/2022 avec les associations pour le marché d'une part et avec Julia Richet, Architecte du Patrimoine concernant l'état de la toiture de l'Eglise de Salignac d'autre part sont distribués.

- **ronde des villages** : sont désignées référentes pour représenter la commune Magalie Couderc et Nathalie Gaussinel.

